



SNEC-CFTC PICARDIE
Syndicat National
de l'Enseignement Chrétien

HORS CLASSES 2018/2019
Agrégés/Certifiés/PLP/PEPS

Les listes Hors Classes 2018/2019 auraient dû être appelées à la Rentrée 2017...pour un examen en CCMA au printemps 2018 et une prise d'effet au 1^{er} septembre 2018.

Avec le PPCR, l'appel à candidature a été différé de mois en mois et l'impatience des enseignants concernés grandissait.

La situation est en cours de régularisation : par une circulaire en date du 4 avril et diffusée ce mercredi 11 avril, le Rectorat fait enfin appel à candidature.

La date limite pour retourner l'acte de candidature sous couvert du chef d'établissement est fixée au mercredi 9 mai.

Attention au calendrier des vacances de printemps fixé officiellement du 20 avril au 7 mai. De nombreux établissements retardent le départ en vacances pour un retour le lundi 14 mai.

Contrairement à nos collègues du Public qui sont inscrits d'office et qui complètent leur inscription sur Iprofessionnel, **les maîtres du Privé doivent déposer leur candidature avec le formulaire papier de la circulaire rectorale en joignant les justificatifs requis.**

Pour que la candidature soit recevable,
le maître doit compter au 31 août 2018 au moins 2 ans d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon

Attention : la circulaire rectorale comporte une erreur –en cours de régularisation - en faisant référence au 7^{ème} échelon de la classe normale au lieu du 9^{ème} + 2 ans.

Pour les listes 2018/2019, ce sera encore une période transitoire. Les candidats seront départagés par le barème antérieurement en vigueur :

- Note administrative + note pédagogique détenues au 31.08.2016.
- Echelon au 31.08.2018
- Titres et diplômes

Les listes 2018/2019 seront soumises à l'avis de la CCMA du 4 juin.

A cette date, il faut espérer que nous aurons la connaissance des contingents.

Pour les listes Agrégés, les promotions seront arrêtées au niveau national par discipline.

N'oubliez pas d'adresser une copie de votre acte de candidature au SNEC-CFTC afin de permettre un suivi de votre dossier par vos élus en CCMA.